



Déclaration préliminaire

Avant la lecture de l'avis motivé sur la réorganisation Order to Cash, nous, les sections syndicales CGT et Solidaires Informatique, souhaitons prendre la parole Pour dénoncer l'entrave et le dénigrement auquel le CSE a fait face depuis le 29 octobre, date du début de la consultation.

Ce comportement n'est pas digne d'un dialogue constructif que l'ensemble des organisations souhaitent permettre et favoriser conformément à l'accord dialogue social.

La direction, qui a annoncé qu'elle communiquerait le plan auprès des salarié, aurait finalement fait le choix de pointer du doigt le CSE et ses élus en déclarant qu'ils "bloquaient" et "empêchaient de présenter l'organisation" auprès des salariés. Elle a intimé aux salariés d'aller auprès des élus pour les pousser à rendre l'avis rapidement, sans quoi ils resteraient dans le flou. Il s'agit là d'une manière de discréditer le rôle du CSE et ses élus représentants des salariés, ainsi que de mettre les élus sous pression en les rendant responsables de l'inquiétude légitime des salariés au regard de la réorganisation envisagée. Cette narration, élaborée par la direction, a trompé une partie de nos collègues qui sont venus voir les élus, surpris de ce prétendu blocage de la situation.

La direction s'est ensuite et seulement dans un second temps ravisée et a fini par produire une présentation, bien que tardive, aux salariés. Nous notons d'ailleurs que celle-ci contenait bien plus d'information que l'on a bien voulu présenter à l'ensemble des membres du CSE.

De plus, alors qu'il a été présenté au CSE une situation d'une extrême urgence de la mise en place de la nouvelle organisation et que les élus se soient démenés pour mener à bien leur rôle et missions d'élus dans un délai très bref, les élus ont appris que le projet apparemment critique était déjà pris en charge et en bon état d'avancement. Cette manipulation, provoquant un stress et parfois une culpabilité, est inadmissible.

Nous souhaitons également alerter sur l'entrave qui a eu lieu en intimant les salariés d'entreprises externes d'empêcher leurs salariés de communiquer* avec le CSE d'OVH et ses élus. Premièrement, cela dénote un manque de considération concernant les externes au sein de l'entreprise, mais également pour les salariés internes qui travaillent quotidiennement avec eux. Deuxièmement, nous rappelons qu'à l'heure actuelle, il y a autant d'internes que d'externes chez Order to Cash, et leur voix est donc cruciale et mérite d'être entendue par les élus comme par la direction pour mieux comprendre les enjeux et les conséquences de la réorganisation envisagée. Essayer de les contraindre au silence est un signal fort de la mauvaise volonté à la fois d'un dialogue social apaisé et productif, mais aussi et surtout quant au succès de la réorganisation.

Nous rappelons à l'entreprise que les attributions de la délégation du personnel s'exercent au profit des salariés mais aussi de nos collègues externes (voir notamment en ce sens l'article L2312-6 du Code du travail), et que cette situation est donc inacceptable pour l'ensemble des organisations présentant aujourd'hui cette déclaration.

Si ces faits venaient à se confirmer ou à se reproduire, les organisations syndicales ci-dessous mentionnées se réservent le droit d'user de tous les moyens légaux pour contraindre OVH à cesser tout délit d'entrave (voir en ce sens notamment les articles L2317-1 et L2146-1 du Code du Travail)

Les sections syndicales CGT et Solidaires Informatique